

<p align="center">REFORME DE LA PAC / REGULATION DE LA PRODUCTION / DROITS DE PLANTATION</p>

CONTEXTE

- La production de vin est régulée en France depuis 1936 et dans l'Union européenne depuis 1972 par un système de droits de plantation.

Le principe de ce système est basé sur l'interdiction de plantations sauf dérogation. Les demandeurs de droits doivent prouver l'existence de marchés pour obtenir des droits.

Dans les faits, les demandeurs n'ont pas beaucoup de difficultés à obtenir des droits de plantation.

- Les droits de plantation sont appelés à disparaître au 1^{er} janvier 2016 au niveau de l'Union européenne (disposition prévue dans la dernière réforme de l'OCM).
- Les producteurs européens de vins sont unanimement opposés à la disparition des droits de plantation. Les conséquences prévisibles de la disparition de l'encadrement des droits sont :
 - o délocalisation de la vigne des coteaux vers les plaines,
 - o augmentation de la production,
 - o chute des prix,
 - o remise en cause des efforts qualitatifs,
 - o nécessité de mobiliser des financements pour faire face aux crises de surproduction,
 - o etc.

La demande portée par la production :

- réintroduction dans la réforme de la PAC d'un système des droits de plantation pour toutes les catégories de vins.

Les positions des décideurs communautaires :

1. La Commission :

Totalement opposée à la réintroduction du système des droits de plantation et opposition à la régulation de la production.

2. Le Parlement :

A pris position dans le cadre de la réforme de la politique de qualité pour la régulation de la production pour les filières de qualité.

Plutôt proche des positions professionnelles.

3. Les Etats membres :

Angela MERKEL a pris une position forte pour le maintien des droits de plantation.

Bruno LE MAIRE idem.

MAIS SILENCE DES AUTRES ETATS MEMBRES NOTAMMENT PRODUCTEURS

4. La demande :

→ réunir une minorité de blocage pour obliger la Commission à faire des propositions (cf. tableau joint)

→ passe par :

- Une prise de position forte du président de la République (pour l'instant son silence est interprété comme de l'indifférence – la France patrie du vin ne s'exprime pas alors que dans le même temps, l'Allemagne qui n'est pas un grand pays producteur de vins prend des positions fortes).
- Une mobilisation du gouvernement, des cellules diplomatiques et du ministre, pour constituer un front des pays favorable au maintien d'instruments de régulation de la production pour la viticulture.
- La prise en compte de ce sujet dans les priorités de la France dans la réforme de la PAC.